



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS
TERRITOIRE DE BELFORT

CAHIER DES CHARGES APPEL A PRESTATAIRES

ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

« L'amélioration des conditions de travail, bénéfique pour les hommes comme pour l'organisation »

Prévenir les risques psychosociaux et poursuivre une démarche de qualité de vie au travail

Accompagnement collectif proposé et financé par le DLA 90 porté par la MIFE

Dans le cadre du soutien aux activités d'utilité sociale créatrices d'emplois sur le Territoire de Belfort, le Dispositif Local d'Accompagnement, porté par la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi, a reçu pour mission de favoriser la consolidation économique des structures du territoire développant des activités d'utilité sociale et créatrices d'emplois.

A cette fin, le DLA souhaite apporter un soutien technique additionnel aux associations intervenant dans le département en leur proposant un accompagnement sur-mesure, pragmatique et opérationnel, impliquant la mobilisation des responsables autour de la consolidation de leurs organisations, en les conseillant et en les dotant d'outils pertinents et adaptés à leur situation spécifique.

Les propositions de réponse à cet appel d'offres devront être adressées par voie électronique à l'attention de l'animatrice du DLA (adresse ci-dessous) **avant le mercredi 6 juillet 18h au plus tard**. Le choix du prestataire retenu se fera dans les 15 jours maximum à compter de la date de fin de l'appel d'offre.

MIFE – DLA 90

Gaëlle Mougel - Animatrice DLA 90

06 13 94 00 73

gaelle.mougel@mife90.org

Avec le soutien financier de :



Cofinancé
par l'Union
européenne



PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



B
GRAND
BELFORT



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPEMENT DES BOURGOGNES



Teleperformance



I. Le contexte et les besoins identifiés

Suite aux accompagnements collectifs précédemment mis en place et au regard des bilans de ces accompagnements, ainsi qu'aux besoins identifiés sur le terrain, le DLA du Territoire de Belfort a construit plusieurs accompagnements collectifs thématiques à destination des structures d'utilité sociale employeuses du département se déroulant sur l'année 2022.

Cet accompagnement collectif s'intègre dans un programme composé de 4 accompagnements collectifs thématiques en 2022 :

- **Le management d'équipe pour dirigeant associatif**
- **Développer une stratégie de mobilisation bénévole**
- **L'amélioration des conditions de travail, bénéfique pour les hommes comme pour l'organisation**
- **La recherche de financements alternatifs**

Les structures participantes pourront suivre à leur convenance un ou plusieurs accompagnements collectifs.

Des besoins identifiés

Les risques psychosociaux (RPS) et leur prévention sont devenus une préoccupation majeure dans le domaine de la santé au travail, rendue visible notamment par l'entrée dans le code du travail de la réglementation relative au harcèlement moral (2002) et, depuis 2015, la possible reconnaissance du burn-out comme maladie professionnelle dans certaines situations par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

Travailler dans l'ESS ne protège pas des RPS - bien au contraire !

Dans certaines organisations considérées comme « atypiques », des difficultés particulières peuvent apparaître : absence ou rejet d'une « culture du management » des équipes, précarité et insécurité propres à ces secteurs, rareté des places (qui induit une concurrence forte), difficile conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, engagement fort au nom de valeurs et idéaux, déséquilibre de la charge de travail au regard des moyens - sont autant de points sensibles pouvant augmenter les facteurs de risques. Les structures de l'ESS sont confrontées, comme les autres, aux RPS. Et l'absence de considération des problématiques de souffrance au travail, voire leur invisibilisation, peuvent accroître leur importance, leur violence, et la difficulté de leur traitement.

- **Le DLA du Territoire de Belfort souhaite donc mettre en place un accompagnement collectif pour accompagner les dirigeants associatifs du Territoire de Belfort à la prévention des risques psychosociaux et à la mise en place d'une démarche de qualité de vie au travail.**

La MIFE - DLA propose ainsi ce cahier des charges afin de trouver un prestataire externe à même de réaliser un accompagnement pour dirigeants de petites et moyennes associations employeuses du département de différents secteurs d'activité qui auraient des besoins pour améliorer les conditions de travail.

NOTE INFORMATIVE :



Pour la construction de cet accompagnement, il serait intéressant, pourquoi pas, d'inclure partiellement (intervention d'une heure ou deux à définir avec le DLA) des acteurs régionaux comme l'ARACT BFC.

II. Objectifs de l'accompagnement

Objectifs de l'accompagnement :

1. Permettre aux associations de mieux comprendre les risques psychosociaux :
(temps collectif)

- Définitions RPS, comment situer les RPS au regard de la QVT ?
- Identifier les facteurs de rps
- Cadre réglementaire

2. Diagnostic
(temps collectif et individualisé)

- Évaluation et identification des risques psychosociaux : comment faire ?
- La prévention
- Les outils d'évaluation
- Établir un diagnostic QVT de son organisation
- Analyser les facteurs de risques et les dysfonctionnements

3. Plan d'action :
(temps individualisé)

- Définir une trame de plan d'action de prévention des RPS et d'amélioration des conditions de travail adapté à sa structure.

4. Echanges de pratique entre structure
(temps collectif)

Le prestataire est libre de proposer le contenu qui lui paraît le plus approprié pour répondre à ces objectifs.

La posture globale attendue est de partir des pratiques des dirigeants bénévoles et/ou salariés, des échanges entre eux puis de les enrichir d'apports essentiellement opérationnels ;



Par ailleurs, la méthodologie proposée devra privilégier le transfert de compétences afin que l'association soit en mesure de reprendre à son compte la démarche et de pouvoir la transposer sur une problématique similaire ou la réutiliser dans le temps.

III. Modalité de l'accompagnement

Durée de l'action : 4 à 6 jours (incluant temps collectif + individuel)

Session à répartir sur plusieurs sessions, avec un fil conducteur entre chaque session permettant aux dirigeants de travailler sur leurs propres enjeux. Chaque session devra se terminer par une série de consignes à mettre en application pour la prochaine session.

Il sera demandé aux associations de suivre l'intégralité des sessions.

Un temps de préparation de l'accompagnement sera à prévoir, ainsi qu'un temps de restitution avec la chargée de mission DLA.

Une certaine adaptabilité est demandée, afin de pouvoir moduler en fonction des évolutions futures liées au contexte sanitaire (anticipation d'une éventuelle impossibilité de se réunir en présentiel) et en fonction du nombre d'inscrits.

Nombre de participants :

3 à 6 structures

Lieu : dans les locaux de la MIFE - Territoire de Belfort ou en visio selon contexte.

IV. Exigences méthodologiques

Dans son offre le prestataire devra préciser :

- Le programme de travail faisant apparaître l'enchaînement des séquences

Il ne faut pas s'arrêter à une approche outils, technique, qui conditionnerait les pratiques mais analyser l'ensemble des besoins des membres. Il faut tenir compte des moyens techniques, financiers, humains des associations et bien cerner leurs besoins, attentes et capacités. Un temps d'échange téléphonique rapide avec les inscrits peut être prévu en amont.



L'intervention doit reposer sur différentes postures complémentaires de la part du consultant :

- Posture d'animation : elle visera à permettre le recueil des perceptions et avis de chacun, à faciliter l'échange et la recherche commune de réponse aux problématiques rencontrées, à garantir les conditions d'un débat riche et serein.
- Posture de formation : elle visera à apporter des données conceptuelles, méthodologiques et techniques permettant d'éclairer les sujets évoqués, d'élargir les perspectives stratégiques, de repérer les éventuelles impasses ou contradictions.
- Posture de coaching : elle visera à accompagner les responsables des associations à favoriser le développement de leurs compétences et de leur autonomie.

Le prestataire devra fournir un compte-rendu écrit synthétique de l'action à chaque fin de journée d'accompagnement, qui sera présenté à l'animatrice du DLA.

A l'issue de l'accompagnement le prestataire rédigera un bilan global de la démarche avec des préconisations.

Le prestataire devra également prévoir trois catégories de livrables :

- Le recueil des outils utilisés lors de l'accompagnement
- Une note ou un rapport sur les enseignements de l'accompagnement du point de vue des participants
- Une note ou un rapport sur les enseignements de l'accompagnement du point de vue du cabinet

Le prestataire prévoira un temps pour le lancement de la mission, ainsi que pour la restitution de l'accompagnement. Le prestataire devra utiliser des fiches de présence adaptées au travail à distance (**incluant les logos des partenaires financeurs**) pour chaque demi-journée d'intervention en s'assurant de la justification de présence des participants (si visio, via la transmission d'un mail à la fin de chaque séance certifiant sur l'honneur la participation à l'atelier et un mail du consultant attestant avoir animé l'atelier avec le détail des structures présentes.)

V. Calendrier et durée de réalisation

Calendrier : 2nd semestre 2022.

Le délai d'exécution est fixé à trois mois maximum à compter de la date de signature de la convention.

VI. Compétences et expériences

Consultant(e-s) expérimenté dans l'accompagnement des associations dans le domaine de l'environnement de travail, QVT.

- Capacité à animer un atelier collectif à distance et en présentiel
- Des compétences avérées et des capacités pédagogiques permettant d'aborder les notions RPS/QVT.
- Des compétences en approches collaboratives et participatives, gestion de conflit.
- Capacité à intégrer comme cadre de référence à l'intervention les spécificités du secteur associatif général (bénévolat, gouvernance, intérêt général, bien commun, ...).

VII. Budget

Le prix doit comprendre l'ensemble des coûts externes. Les propositions s'entendent en euros TTC ou nets de taxe. (Frais de mission, déplacements et de préparation inclus)

Le DLA ne donne pas d'enveloppe prévisionnelle pour cette action, mais se réserve le droit de rediscuter la proposition d'intervention et le coût de l'intervention après analyse des différentes propositions.

VIII. Modalités de soumission et critères d'appréciation des offres

Sélection sur proposition écrite et, le cas échéant, sur présentation orale complémentaire

La proposition doit comporter :

- Éléments d'identification de l'entreprise de conseil (identité, statuts, coordonnées, organigramme et CV des consultants intervenants ; précision quant à une éventuelle sous-traitance, sa nature et les garanties qui y sont attachées ; qualification, habilitation, labellisation, certification, agréments, etc. ; références et réalisation de prestations similaires, conditions de propriété intellectuelle des éléments liés à la mission)
- Note méthodologique répondant aux différents points du cahier des charges
- Déroulement de la mission (grandes étapes avec détail des journées et coûts afférents, durée, calendrier prévisionnel)
- Compétences mises à disposition pour le déroulement de la mission, nominativement.
- Attentes vis-à-vis des structures.
- Modalités et contenu de la restitution finale et du suivi intermédiaire : champs d'évaluation de la mission et indicateurs de réalisation
- Offre tarifaire, conditions de facturation et de règlement.

Délai de réponse de la MIFE sur le candidat retenu

La prise de décision relative à la sélection du prestataire est communiquée dans un délai maximum de 15 jours suivant la date de limite de dépôt des dossiers.

L'évaluation des réponses permettant de sélectionner le prestataire habilité à réaliser les prestations tiendra compte de son expérience et des critères techniques et financiers suivants :

- Adéquation de la prestation proposée par rapport à la demande
- Pertinence de la méthodologie d'accompagnement proposée
- Expérience en accompagnement de ce type de structure
- Coût et durée détaillés de la prestation au regard des objectifs définis

Les documents incomplets ou non conformes ne pourront être examinés.

Remarques complémentaires

La réalisation de cette mission est cofinancée par le Fonds social européen. En conséquence, le prestataire retenu devra respecter certaines obligations liées à l'utilisation des Fonds structurels conformément aux prescriptions de la législation.



Cofinancé
par l'Union
européenne

La présente convention relève d'un projet bénéficiant du soutien du Fonds Social Européen.

Tous les documents remis par le prestataire devront intégrer la mention « avec le soutien du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, de la Banque des territoires, du Fonds Social Européen, du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté, du Conseil départemental du Territoire de Belfort, du Grand Belfort, de la CAF du Territoire de Belfort, de la Ville de Belfort et de Téléperformance » ainsi que les logos correspondants.



Cofinancé
par l'Union
européenne



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

